



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SMIC

Question au Gouvernement n° 1327

Texte de la question

AUGMENTATION DU SMIC

M. le président. La parole est à M. Georges Siffredi, pour le groupe UMP.

M. Georges Siffredi. Monsieur le ministre délégué aux relations du travail, depuis 2002, le Gouvernement a placé au coeur de son action la cohésion sociale et au centre de ses priorités la politique de l'emploi.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Les réalisations en la matière sont déjà significatives et s'inscrivent dans des choix clairs. Le choix de l'incitation au travail d'abord, en assouplissant la loi sur les 35 heures ou encore en augmentant la prime pour l'emploi. Le choix de l'emploi durable, ensuite, avec une politique d'accompagnement des personnes les plus fragiles vers le marché du travail, la mise en place du RMA ou le financement de 100 000 contrats jeunes en entreprise.

Cette politique de l'emploi passe aussi par la question du niveau des salaires, en particulier ceux des salariés les plus modestes.

Après l'harmonisation des différents SMIC et leurs augmentations depuis 2002, le Premier ministre et le ministre d'Etat viennent d'annoncer une nouvelle hausse du SMIC pour juillet prochain.

Monsieur le ministre, pouvez-vous expliquer à la représentation nationale le sens et la portée de cette augmentation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire - " Allô ! " sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations du travail.

M. Gérard Larcher, ministre délégué aux relations du travail. Monsieur le député, le 1er juillet 2005 nous serons enfin revenus à un SMIC unique. En effet, la loi de janvier 2003 a prévu un mécanisme qui assure la convergence des différents niveaux de SMIC qui nous ont été légués dans le désordre par Mme Aubry.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous mettrons ainsi fin à un système injuste et inégalitaire, en particulier pour les salariés les plus modestes. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Maxime Gremetz. Arrêtez !

M. le ministre délégué aux relations du travail. De 2003 à 2005, le pouvoir d'achat du SMIC horaire aura augmenté de 11,40 %, augmentation sans équivalent depuis vingt ans. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Compte tenu de la hausse des prix qui sera constatée, l'augmentation du SMIC au 1er juillet prochain devrait être de l'ordre de 5 %, conformément à la volonté du Gouvernement de relancer le pouvoir d'achat des salariés les plus modestes.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Grotesque !

M. le ministre délégué aux relations du travail. Ainsi, les revenus tirés du travail se distingueront des revenus liés à la solidarité. La justice sociale...

M. Maxime Gremetz. Oh la la !

M. le ministre délégué aux relations du travail. ...veut en effet que le retour à l'emploi s'accompagne d'une juste rémunération, en bref, que le travail paie !

La seule logique de l'assistance n'offre en soi aucune perspective. Tel est, monsieur le député, le sens de cette

mesure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Georges Siffredi](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1327

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mai 2004